

Les dispositifs régionaux de soutien à la méthanisation en 2026

(Régions de France et Directions Régionales ADEME)

Les réseaux ADEME et Régions de France ont réalisé ce guide de référencement pour une meilleure visibilité nationale des outils et dispositifs de soutien au développement de la filière méthanisation.

Pour chaque territoire vous trouverez les informations utiles suivantes:

- Contacts clé Régions / ADEME / animateurs locaux
- Capacité du parc régional et nombre d'installation, à date,
- Les types d'études et investissements éligibles,
- Les principales conditions techniques de soutien,
- Les niveaux d'aide possibles,
- Les liens vers les appels à projets en cours le cas échéant.

Dynamique filière	
Parc de méthaniseurs : 161 installations en fonctionnement (déc. 2025) Zoom biométhane : 1 010 GWh injecté (Cmax) en 2025 – 73 installations	
Collectif régional	Charte Ambitions Biogaz 2028 Partenaires : Région / ADEME / DREAL / DRAAF / GRDF / GRTGAZ / Chambres agriculture / BPIfrance/ AURAEE/Syndicats d'énergie
Contacts	Région : Yann RENARD : yann.renard@auvergnerhonealpes.fr ADEME : Pierre LAURENT pierre.laurent@ademe.fr

Soutiens financiers	ADEME	Région
Animation / conseil <i>Prédiagnostic etc.</i>	Oui, convention d'animation avec AURAEE et les chambres d'agriculture	Convention avec AURAEE Convention Chambre Agri Comités départementaux
Aides à la décision <i>Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...</i>	Etudes territoriales Etudes faisabilité AMO Concertation	Non
Aides à l'investissement	Oui	
Autres		Financement Région sur projets agricoles uniquement < 12 GWh et > 30 % effluents d'élevage

Aides investissement 2026		
Opérations éligibles ADEME : ⇒ Agricole, territorial, industriel, STEP ⇒ Maîtres d'ouvrage : Entreprises (PME, GE), collectivités ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV / chaleur PS : Région uniquement sur la méthanisation agricole		
Critères	Eligibilité	Evaluation
Approvisionnement	Ademe : https://agirpourlatransition.ademe.fr/ Région : Installer une unité de méthanisation Région Auvergne-Rh (auvergnerhonealpes.fr)	Importance du volet agronomique
Cultures énergétiques	Ademe : https://agirpourlatransition.ademe.fr/ Région : Installer une unité de méthanisation Région Auvergne-Rh (auvergnerhonealpes.fr)	Non éligibles ADEME et Région
Portage projet	Ademe : https://agirpourlatransition.ademe.fr/ Région : Installer une unité de méthanisation Région Auvergne-Rh (auvergnerhonealpes.fr)	Pas d'ISDND
Financement	Ademe : https://agirpourlatransition.ademe.fr/ Région : Installer une unité de méthanisation Région Auvergne-Rh (auvergnerhonealpes.fr)	Forfait + Analyse du TRI
Efficacité énergétique	Ademe : https://agirpourlatransition.ademe.fr/ Région : Installer une unité de méthanisation Région Auvergne-Rh (auvergnerhonealpes.fr)	Cf notice d'instruction
Niveau d'aide	ADEME	Région
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%	Aide nouvelles unités : plafonnée à 400 K € cumulable autres aides publiques max 700 K € Aide maintenance cogé et conversion
Cogénération	Non éligible	
Chaudière	< 8GWh → 15% de l'inv. et > 8GWh → AAP BCIAT	

Dynamique filière		
Parc de méthaniseurs : 101 en fonctionnement (déc. 2025) Zoom biométhane : 748 GWh injecté (Cmax) en 2025 – 27 installations		
Collectif régional	Partenaires : Région / ADEME / FEDER / FEADER https://methabfc.fr/ 	
Contacts	Permanence téléphonique : 03 45 81 06 30 les lundi et jeudi après-midi Toutes les questions : contact@methabfc.fr ADEME : camille.carrere@ademe.fr (instruction) Région : mariepierre.sirugue@bourgognefranchecomte.fr (instruction)	
Soutiens financiers	ADEME	Région
Animation / conseil <i>Prédiagnostic etc.</i>	- Marché d'animation Région co financé ADEME. 3 volets : 1/ base de données et extractions/synthèses 2/ site internet, webinaires, visites, événements 3/ point info - Marché d'appui à la concertation pour les projets complexes	
		Soutien analyses d'opportunités et jours d'appuis aux conseils
Aides à la décision <i>Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...</i>	Études de faisabilité selon cahier des charges ADEME, AMO, concertation en début de projet, études complémentaires, audit énergétique (en fonctionnement) ...	
Aides à l'investissement	ADEME + Région + FEDER Les 3 partenaires disposent de critères complémentaires	

Aides investissement 2026		
https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2025/realisation-dinstallations-methanisation-injection-cogeneration-chaaleur?cible=79&region=27		
Opérations éligibles : ⇒ Maitres d'ouvrage : secteur concurrentiel (public ou privé) ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV / chaleur		
Critères	Eligibilité	
Montage du projet	Etude de faisabilité indépendante, label QUALIMETHA	
Approvisionnement	Maitrise 70% plan d'appro par les actionnaires dont 100% pour les CIVES, 0% cultures principale, 30% max CIVE du volume intrant, 0 irrigation, rayon d'appro 75 km biodéchets et 40 km autres matières	
Valorisation énergétique	Taux de valorisation > 50% en cogénération et > 75% en injection Débitmètres et compteurs	
Empreinte environnementale	Couverture. Épandage par pendillard ou enfouisseur. Engagement d'une étude d'impact sur la microbiologie des sols. Bilan GES. Argumentation changement climatique, sobriété (matière, foncière, énergétique ...), économie circulaire.	
Concertation	Preuve de concertation. Aide à la concertation en cas de besoin avérés	
Niveau d'aide	ADEME	Région
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%	Forfait 45€/MWh/an TRI <10% TRB < 8 ans - plafond 600 k€ et complément fonds Europe
Cogénération	Plus d'aide depuis 2025	
Chaudière IAA	< 8GWh → 15% de l'investissement > 8GWh → AAP BCIAT	TRB < 8 ans

Dynamique filière		
Parc de méthaniseurs : 272 en fonctionnement (déc. 2025) Zoom biométhane : 1 204 GWh injectés (Cmax) en 2025 – 105 installations		
Animation régionale	Plan Biogaz (inter-région Bretagne, Pays de la Loire) https://aile.asso.fr/biogaz/ (+ AAMB Bretagne pour animation des projets agricoles) 	
Contacts	Partenaires : Région / ADEME / AILE AILE : Armelle DAMIANO armelle.damiano@aile.asso.fr Région : Guy CROUIGNEAU guy.crouigneau@bretagne.bzh ADEME : Renaud MICHEL renaud.michel@ademe.fr	
Soutiens financiers	ADEME	Région
Animation / conseil	Se rapprocher d'AILE pour l'accompagnement	
Aides à la décision <i>Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...</i>	Etude de faisabilité et aides au développement: 70% d'aides maxi – plafonds respectifs de 50 k€ et 100 k€ de dépenses. Uniquement pour les projets territoriaux et collectifs agricoles ouverts au territoire.	
Aides à l'investissement	Plus d'aides à l'investissement depuis 2022	Pour la méth. passive: Aides FEADER dans le cadre du <u>dispositif AGRI INVEST</u>

Aides investissement 2025		
Opérations éligibles : Projets de couverture de fosses (méthanisation passive) ⇒ Valorisation énergétique : Cogénération / chaleur		
Critères	Eligibilité	Evaluation
Voir <u>dispositif AGRI INVEST</u> 40% max des dépenses éligibles	Voir dispositif AGRI INVEST	Voir dispositif AGRI INVEST
Niveau d'aide	ADEME	Région
Injection	Plus d'aide depuis 2022	
Cogénération	Plus d'aide depuis 2022	
Chaudière IAA	> 8GWh → <u>AAP BCIAT</u>	

Dynamique filière		
Parc de méthaniseurs : 90 en fonctionnement (déc. 2025) Zoom biométhane : 810 GWh injectés (Cmax) en 2025 – 47 installations		
Collectif régional	Groupe de travail Biométhane dans le cadre de la COP Régionale : travaux sur les modalités d'animation et de soutien à la filière biométhane - création d'un poste d'animation régionale <u>Membres de la coalition</u> : Région / ADEME / GRDF / NaTran / Banques / Assurances / FNE / Energie Partagée / Chambre Régionale d'Agriculture / WWF / AAMF	
Contacts	Région : melanie.krauth@centrevaleloire.fr ADEME : celine.meyniel@ademe.fr	
Soutiens financiers	ADEME	Région
Animation / conseil <i>Prédiagnostic etc.</i>	Cofinancement de l'animation régionale méthanisation portée par l'AREC CVL	
	Convention Chambre Régionale d'Agriculture	
Aides à la décision <i>Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...</i>	Financement via les dispositifs d'aide à la décision (dispositif ADEME National – sans spécificité régionale)	/
Aides à l'investissement	2026, instruction au fil de l'eau, dépôt avant le 01/06/2026	Intervention financière (capital et CCA) ou co-développement par la SEM AREC CVL
Autres	Hygiénisation biodéchets : fonds économie circulaire et déchets	Dispositif pour les projets d'ENR citoyen (1€ citoyen = 1€ Région) - non mobilisé à ce jour

Aides investissement 2026	
https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2025/realisation-dinstallations-methanisation-injection-cogeneration-chaaleur?cible=79&region=29	
Opérations éligibles : ⇒ Agricole, territorial, industriel ⇒ Maitres d'ouvrage : public et privé ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / chaleur	
Critères d'éligibilité	Evaluation
Avancement & montage	Etude de faisabilité réalisée, phase APD en cours, démarches réglementaires engagées, label QUALIMETHA, contrat achat biométhane signé
Approvisionnement	Maitrise 60% plan d'appro, principe de proximité, 65% cultures (CIVE uniquement), aucune culture dédiée
Valorisation énergétique	Taux de valorisation >50% en cogénération Débitmètres et compteurs
Empreinte environnementale	Couverture post-digesteur et stockages, limitation volatilisation GES/NH3, Proscription de l'irrigation des CIVEs d'été
Autres	Preuve de concertation. Fonctionnement min 6 550 h/an, tx valo E 55% Cogé, 80% chaudière injection et bioGNV
Financement	Démarches tiers-financeurs, 10% fonds propres ou QFP dont 5% porteurs de P
Niveau d'aide	ADEME
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%
Chaudière IAA	< 8GWh > 8GWh → AAP BCIAT

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **375** en fonctionnement (déc. 2025)

Zoom biométhane : **2 965 GWh** injectés (Cmax) en 2025 – **131** installations

Collectif régional

Région, DREAL, DRAAF, Agences de l'eau, SGAR, Chambres d'agriculture...

Partenaires : Région / ADEME / DREAL / DRAAF / Agences de l'Eau

Contacts

AERM : Delphine BERGER – AESN : Anne-Louise GUILMAIN
DRAAF : Arnaud PIZZI
DREAL : Maud BERGER
Région : Marion BEAUDOUIN / Thibaut FAIVRE
ADEME : Christelle LANCELOT / Elisabeth SESMAT

Aides investissement 2026

Opérations éligibles :

- ⇒ Maîtres d'ouvrage : entreprise, collectivité, syndicat, association...
- ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / chaleur
- ⇒ AAP 2026 : dépôt avant le 10 février 2026

Critères 2026

Éligibilité

Evaluation

1- financement

Démarches tiers-financeurs, 10% fonds propres dont 5% de fonds propres de la part des porteurs de projet

2- avancement du projet

Réc. dépôt PC ou ICPE, travaux avant le 30/06/27

3- approvisionnement et gestion des substrats

30% max cultures (CIVE)
60% plan d'appro maîtrisé (en énergie)
40 km max pour 90% des tonnages
Aucun retournement prairies permanentes

Plus de 10 à 30% de biodéchets
60% d'effluents d'élevage
30% max d'intrants orientés auparavant en compostage ou alimentation animale

4- gestion du digestat

Stockage du digestat de 8 mois minimum
Engagement sur bonnes pratiques d'épandage

Stockage de digestat délocalisés
Sécurisation 100% surfaces épandage

5- performance de valorisation énergétique

Taux de valo min : 75% injection / chaudière

6- empreinte territoriale

Démarche concertation / élus locaux, MOA captages d'eau et riverains (financement possible via Climaxion)
Limitation GES : couverture et gestion épandage.

Développement avec BioGNV ou méthanation. Maintien emploi dans exploitations agricoles

7- engagements des porteurs de projet

Signature de la Charte Grand Est . Bonnes pratiques, formation

8- Montage projet

Label Qualiméthas®

Niveau d'aide

ADEME 2026

Région

Injection

Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%

Chaudière IAA

< 8GWh → 15% de l'investissement et > 8GWh → [AAP BCIAT](#)

FEDER sur installation avec biodéchets ou STEP

Soutiens financiers	ADEME	Région
Animation / conseil Prédiagnostic etc.		- Dans le programme ASCE, piloté par les Chambre d'agriculture : analyse des difficultés des unités en cogénération - Etude prospective de spacialisation des unités de méthanisation, portée par la CRAGE et co-financée par la Région et GRDF
Aides à la décision		Etudes de faisabilité, concertation : Instruction par la Région dans le cadre du partenariat Climaxion
Aides à l'investissement	AAP régional	2024-2025 : projet soutenu via les fonds FEDER
Autres		Aide station BioGNV par la Région

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **213** installations en fonctionnement (déc. 2025)

Zoom biométhane : **2501 GWh** injectés (Cmax) en 2025 – **107** installations

Collectif régional	Partenaires : REGION / ADEME / GRDF / GRT GAZ / PREFECTURE / DREAL / DRAAF / CRA / CCI / POLENERGIE / SIECF / CERDD / FNE / MEL / CUA / EURAMETHA / GROUPAMA / IAR / SEM ENERGIES HDF / FDE62 / AES DANA / AGRIOPALE 
Contacts	Région : Raphaël VIAL - raphael.vial@hautsdefrance.fr ADEME : Cédric ALVERA - cedric.alvera@ademe.fr

Soutiens financiers

	ADEME	Région
Animation / conseil <i>Prédiagnostic etc.</i>	Convention de financement avec la Chambre Régionale d'Agriculture	Convention de financement avec la Chambre Régionale d'Agriculture
Aides à la décision <i>Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...</i>	Financement via les dispositifs d'aide à la décision (dispositif ADEME National – sans spécificité régionale)	Non sauf conversion cogénération via un AAP
Aides à l'investissement	instruction au fil de l'eau Mobilisation des fonds : ADEME et/ou FEDER https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif655	
Autres	Financement via le fond ECD des installations d'hygiénisation	

Aides investissement 2026

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif655>

Opérations éligibles :

- ⇒ Agricole, territorial, industriel, STEP
- ⇒ Maîtres d'ouvrage : toutes personnes morales
- ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / chaleur

Critères	Eligibilité	Evaluation
Montage du projet	Etude de faisabilité, label QUALIMETHA	
Gouvernance du projet	Projet collectif (agricole et/ou collectivités/acteurs du territoires)	
Qualité de l'approvisionnement	Maitrise 60% plan d'appro, 40% max CIVE	Priorités biodéchets du terr. et effl d'élevage
Valorisation énergétique	Taux de valo min : 75% injection / chaudière	Optimisation
Valorisation et pratiques agronomiques, Empreinte environnementale	Maitrise débouchés agro, enfouissement digestat (sols nus), limitation irrigation, engagement sur les bonnes pratiques agro environnementales	Impacts agro et environnt
Concertation, exploitation, sécurité, démarches admin, financement	Signature charte régionale de concertation et de dialogue territorial 10% fonds propres ou quasi-fonds propres (ADEME), pré-accord bancaire obtenu	Concertation, financt particip.
Niveau d'aide	ADEME	Région
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€	FEDER unité de méthanisation agro

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **85** installations en fonctionnement (déc. 2025)
Zoom biométhane : **1335 GWh** injectés (Cmax) en 2025 – **63** installations

Collectif régional	 https://www.arec-idf.fr/prometha/ Partenaires : Région / AREC / ADEME / DRIAAF / DRIEAT / GRDF / GRTGaz / Chambre d'agriculture IDF / Départements 77, 78 et 91
Contacts	Prométhéa : melisa.amara@institutparisregion.fr Région: Foret_energie_biosources@iledefrance.fr ADEME : ademe.ile-de-france@ademe.fr

Soutiens financiers	ADEME	Région
Animation / conseil <i>Prédiagnostic etc.</i>	Dispositif d'aide animation	Pas d'aide en fonctionnement
Aides à la décision <i>Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...</i>	<u>Dispositif d'aide à la décision</u> (dispositif ADEME National – sans spécificité régionale)	Aides 2025 suspendues
Aides à l'investissement	<u>Dispositif d'aide à l'investissement</u> Voir les spécificités dans le tableau Aides investissement 2025	Aides 2025 suspendues

Aides investissement 2025

Opérations éligibles :

- ⇒ Toutes sauf TMB (tri mécano biologique), localisation de l'unité de production en Île-de-France
- ⇒ Maîtres d'ouvrage : toutes personnes morales
- ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / cogénération / chaleur

Critères	Éligibilité	Evaluation
Montage du projet	Etude de faisabilité indépendante, label QUALIMETHA, consultation 3 constructeurs min.	
Qualité de l'approvisionnement	Cultures principales interdites Spécificités régionales: maîtrise des gisements, rayon d'approvisionnement max, priorité pour les projets ayant les taux de CIVE les plus bas	Priorité aux biodéchets
Valorisation énergétique	Taux de valorisation minimum	Optimisation
Valorisation agronomique et pratiques agronomiques, Empreinte environnementale	Maîtrise débouchés agronomiques, limitation irrigation et respect recommandations agronomiques	Impacts agronomiques et environnement
Concertation, exploitation, sécurité, démarches administratives, financement	Prise de contact élus locaux	Concertation, financt particip.
Niveau d'aide	ADEME	Région
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%	Aides 2025 suspendues
Cogénération	Forfait 110€/MWh _{PCI} - plafond 250 k€/projet - TRI<10%	
Chaudière IAA	< 8GWh → 15% de l'investissement > 8GWh → <u>AAP BCIAT</u>	

Dynamique filière	
Parc de méthaniseurs : 231 en fonctionnement (déc. 2025) Zoom biométhane : 1284 GWh injectés (Cmax) en 2025 – 69 installations	
Collectif régional	 Plan métha'Normandie : https://www.methanormandie.fr/ Partenaires : Préfecture, ADEME, Région, Biomasse Normandie, Chambre Régionale d'agriculture de Normandie, Syndicats d'énergie, DRAAF, DREAL, GRTgaz, GRDF, Natran
Contacts	ADEME : Laurine CHEVALIER: laurine.chevalier@ademe.fr , 02 32 81 70 61 Région : Pierre-Edouard BAILLET Pierreedouard.baillet@normandie.fr - 02 14 47 62 91

Soutiens financiers	ADEME Statuts non agricoles et agricoles	Région
Animation / conseil <i>Prédiagnostic etc.</i>	50%	Pas d'aide en fonctionnement hormis le Plan Métha'Normandie
Aides à la décision <i>Etudes faisabilité, AMO, concertation, financement,</i>	50%	Pas d'aide
Aides à l'investissement	Au fil de l'eau	Uniquement unités territoriales sans intrants

Aides à l'investissement	
<u>Lien</u>	
Opérations éligibles : ⇒ Agricole, territorial, industriel, STEP ⇒ Maîtres d'ouvrage : collectivités, PE, ME, GE (sauf FEDER) ⇒ Valorisation : injection et autoconsommation	
Critères d'éligibilité	Evaluation
Concertation du projet	Charte Métha'Normandie signée
Intrants agricoles	Pas de baisse de surface de prairies permanentes ni d'intensification de l'élevage.
Avancement et montage	Étude de faisabilité réalisée,
Valorisation élargétique	Taux de valorisation > 75% en injection Débitmètres et compteurs
Sécurisation du gisement et rayon d'approvisionnement	60% du pouvoir méthanogène entrant sécurisé au moment du dépôt. 90% du tonnage dans un rayon <40 km
Intégration paysagère	Plantations de haies pour favoriser l'intégration paysagère
Empreinte environnementale	Couverture post-digesteur, enfouissement digestat, Limitation irrigation
Niveau d'aide	ADEME
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **151** installations en fonctionnement (déc. 2025)

Zoom biométhane : **1639 GWh** injectés (Cmax) en 2025 – **74** installations

Animation régionale

Dispositif d'animation régional porté par la chambre régionale d'agriculture et la FRCUMA
Objectifs : émergence et accompagnement de projets

Pilotes: Région / ADEME / GRDF
animation@methanaction.com



Contacts

Région : Florence Dostes, Pierre-Benoit Lassince, Benjamin BELLEGARDE (prenom.nom@nouvelle-aquitaine.fr)
ADEME : yoann.monget@ademe.fr

Soutiens financiers

ADEME

Région

Animation / conseil
Prédiagnostic etc.

Se rapprocher des animateurs et conseillers MethaN-Action (conseil, étude opportunité, formation, etc...)

Aides à la décision
Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...

Instruction par la Région pour le fonds chaleur et fonds Région.
Financement des études de faisabilité, agronomique, de raccordement réseau gaz, et d'assistance à maîtrise d'ouvrage de 50% à 70% selon taille entreprise

Aides à l'investissement

Instruction par la REGION pour les financements Région, FEDER et ADEME : analyse économique, TRI < 10%

Autres

Aide à l'hygiénisation

Aides investissement 2026

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/soutien-la-methanisation?recherche=methanisation>

Opérations éligibles :

- ⇒ Agricole, territorial, industriel, STEP
- ⇒ Maîtres d'ouvrage : Entreprises (PME, GE), collectivités
- ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / cogénération / chaleur

Critères

Éligibilité

Montage projet

Être identifié auprès de MethaN-Action, avoir suivi une formation de base type "maîtriser mon projet" dispensée par MethaN-Action, avoir établi un diagnostic territorial et les modalités de communication/concertation

Gisement

Maîtrise de 60% en tonnage (LOI ou contrats) – 90% du tonnage d'intrants dans un rayon max de 40km. Si +50% CIVE respects de critères de durabilité et étude agronomique obligatoire. Pour le fonds chaleur : 0% de cultures dédiées

Valorisation énergétique

/

Process

Prestataires certifiés Qualiméthas, Stockage de 13 à 18 mois pour les CIVE, couvertures des pré-fosses de stockage

Economie et financement

Temps de retour brut entre 5 et 15 ans sans sub., 10% de fonds propres ou quasi-fonds propres, pré-accord bancaire obtenu

Niveau d'aide

Injection

TRI cible 7/8 %, DSCR cible 130%
Aide Région et/ou FEDER et/ou Fond Chaleur
Pour le fond chaleur, base de 45€/MWh - plafond 700 k€

Chaudière IAA

< 8GWh → 15% de l'investissement et > 8GWh → [AAP BCIAT](#)

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **73** installations en fonctionnement (déc. 2025)

Zoom biométhane : **663 GWh** injectés (Cmax) en 2025 – **29** installations

Collectif régional

Partenaires : Région OCCitanie / AREC-CRGV / DRAAF / DREAL / GrDF /Teréga / CRAO/ AAMO /Ad'Occ / Club biométhane / DERBI-Cemater ; GIP d'Occitanie LIA / OFB / Agences de l'eau

- Partenariat AREC Centre Régional Gaz Vert CRGV (pour 3 ans) : 2ème année - accompagnement des porteurs de projet, animation du sujet, capitalisation
- Nouveau partenariat : animation de la filière régionale par l'Association Agri Métha d'Oc AAMO AAMF pour l'Occitanie



Association Agri Métha d'Oc

Contacts

CRGV : Marion TREBOUX marion.treboux@arec-occitanie.fr
AAMO : Clément VULLIERME clement.aamo@gmail.com
Région : Lionel BARTHE lionel.barthe@laregion.fr
ADEME : Audrey MARTIEL PASSAMA audrey.martielpassama@ademe.fr

Soutiens financiers

ADEME

Région

Animation / conseil
Prédiagnostic etc.

Financement du CRGV (et CRAO)
Financement de l'AAMO

Financement du CRGV

Aides à la décision
Etudes faisabilité, AMO, concertation, financement,

« pack études » = aides à l'accompagnement au montage de projet

Aides à l'investissement

Instruction ADEME et Région avec appui du CRGV
Futur AAP commun ADEME / Région Occitanie pour 2027
Au fil de l'eau pour financements FEDER

Autres

BioGNV - Hygiénisation

Aides investissement 2026 – Appel à Projets (AAP)

Accompagnement par le CRGV des porteurs de projet

Pré-requis : étude de faisabilité effectuée et prise en compte de l'intégration/acceptabilité/concertation du projet

+ respect de la réglementation + prestataires certifiés QualiMetha

+ contrat d'achat de biométhane signé

Opérations éligibles : conditions d'éligibilité et de financement / Maitres d'ouvrage / Valorisation énergétique - cf CEF 2026 en ligne sur AGIR

Futur AAP commun ADEME-Région Occitanie avec l'appui du CRGV : lancement septembre 2026 et candidature pour février 2027

Critères

Eligibilité

Evaluation

Approvisionnement

maîtrise de 60% du potentiel énergétique
90% du tonnage dans un rayon <40 km
Intégralité des intrants dans un rayon < 100 km

Intégration biodéchets
Étude agronomique si CIVE > 50%

Valorisation énergétique

efficacité énergétique > 75% en injection

Vigilance sur qualité digestat
Couverture des stockages de digestat

Financement

apport minimum de 10 % de l'investissement en FP / QFP dont 5 % de FP de la part des porteurs de projet.
TRI projet : 10% max

Contacts avec tiers-financiers et BPI

Niveau d'aide

ADEME

Région

Injection

Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%

Calcul au cas par cas permettant d'atteindre un TRI après impôt de 8%

Dynamique filière		
Parc de méthaniseurs : 172 installations en fonctionnement (déc. 2025)		
Zoom biométhane : 1174 GWh injectés (Cmax) en 2025 – 71 installations		
Collectif régional		Agir Biogaz aux échelles inter-régional et régional pour la Bretagne et les Pays de la Loire https://aile.asso.fr/biogaz/
	Des collectifs départementaux	CoOpMétha44 (TE44), CapMétha49 (Sieml), ENRA53 (CA53), comité technique 72 (CD), accompagnement 85 (Sydela)
Contacts	Plan Biogaz : Vincent MARTIN (vincent.martin@aile.asso.fr) ADEME : Jean-François BLOT (jean-francois.blot@ademe.fr)	

Soutiens financiers	ADEME
Animation / conseil <i>Prédiagnostic etc.</i>	Plan Biogaz - se rapprocher d'AILE pour les 1ers conseils et besoins en formation
Aides à la décision <i>Etudes faisabilité, concertation, AMO...</i>	Assistances à maîtrise d'ouvrage de 50% à 70% suivant taille d'entreprise
Aides à l'investissement	<u>Pour les collectifs agricoles d'au moins 5 exploitations</u>

Aides investissement 2026	
Opérations éligibles : les projets portés par un collectifs agricoles d'au moins 5 exploitations	
Critères	Eligibilité
Général	. L'ensemble des critères présenté sur Agir pour la transition
Portage - Ancrage territorial	. Avoir rencontré élus, riverains et association environnementale
Intrants - Système agricole	. Pas de culture irriguée (SRB) . Pas de création ou d'extension d'élevage intensif (SRB)
Niveau d'aide	ADEME
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%
Chaudière IAA	> 8GWh → <u>AAP BCIAT</u>

Dynamique filière			Aides investissement 2026 (Région instructeur)	
Parc de méthaniseurs : 23 installations en fonctionnement (déc. 2025)				
Zoom biométhane : 100 GWh injectés (Cmax) en 2025 - 7 installations				
Collectif régional	https://methasynergie.fr/ METHA'SYNERGIE			
	<u>Partenaires</u> : Région / ADEME / DREAL / Geres / GRDF / GRTgaz / Agence de l'Eau / Chambre Régionale d'Agriculture / IRA2E			
Contacts	Métha'Synergie : contact@methasynergie.fr Région : Emmanuel Giovannoni egiovannoni@maregionsud.fr ADEME : Léa Diani lea.chenavierdiani@ademe.fr Agence de l'Eau : François Roberi francois.roberi@eaurmc.fr			
Soutiens financiers		ADEME	Région	
Animation / conseil <i>Pré-diagnostic etc.</i>		<u>Pré-diagnostic gratuit</u> proposé par le Geres et GRDF		
Aides à la décision <i>Etudes fais, AMO concertation, financmt</i>		Cadre Région 15k€ max sur étude de faisabilité Délégation ADEME 50% (privé)-70% (public) sur 100k€ éligible max en étude de faisabilité ou AMO		
Aides à l'investissement		Cadre Région 750k€ max (20% coût éligible) Délégation ADEME 170€/MWh, max 1,5M€ et TRI 10%		
Autres	- Fonds verts : Le Fonds vert en PACA DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur (developpement-durable.gouv.fr)			
	- Agence de l'Eau : possibilités d'aides sous forme d'avance remboursable, pour la méthanisation de boues de STEP			
	- Région : Projets innovants de gaz renouvelables			
Critères (Région)		Eligibilité (Région)		
Montage du projet		Etude de faisabilité avec respect de la trame du cahier des charges Métha'Synergie : https://methasynergie.fr/boite-a-outils/outils-operationnels/		
Qualité de l'approvisionnement		<i>Recommandations de l'ADEME prises en compte si CIVE</i>		
Valorisation énergétique		Chaleur seule & injection		
Valorisation agronomique		<i>Épandage / Stripping de l'azote / compostage digestat</i>		
Niveau d'aide		Région & Délégation ADEME		
Injection		<- - détails dans tableau "soutiens financiers" ci-contre		
Cogénération		nouvelles conditions avec Cadre Région délégation ADEME - TRI<10%		
Chaudière IAA		< 8GWh →15% de l'inv. et > 8GWh → AAP BCIAT		